

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-création III	
Code	3AV13	AAV303735F21
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 5	
Crédits ECTS	12	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à la préparation d'un travail de diplôme sur la base des expérimentations menées jusqu'alors. Il s'agit pour l'étudiant·e d'acquérir une compétence de création globale regroupant, synthétisant et harmonisant l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des aptitudes liées aux différents enseignements en vue d'une production concrète.
Contenu et formes d'enseignement	Développement d'un travail personnel de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·e·s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
Modalités d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans le cadre du projet personnel font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la note de 4 au minimum.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignant·e·s	Professeur·e·s et intervenant·e·s du BA Arts Visuels

Responsable du module	Stéphane Kropf	
Descriptif validé le	30 août 2021	par Stéphane Kropf